

Convocation du 01 septembre 2016
Affichage du 01 septembre 2016
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 04 juillet 2016
- Subvention de fonctionnement à l'OGEC
- Décision modificative – Amortissements d'assainissement
- Admission en non valeur
- Charges locatives 1^{er} étage complexe la fontaine
- Tarif des concessions dans le cimetière
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le 07 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Dominique DENIS, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Jean-François GUILOIS, Jean-René MENAGE, Jean-Savin LE GOUAIS, Elisabeth ROUSSELET.

Absente : Cécilia GERMAIN

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY, Jean-René MENAGE.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil, toutefois, Jean-François AULNETTE souligne qu'il avait le pouvoir de Jean-François GUILOIS excusé.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OGEC n°2016-09-01

Lors de la séance du 16 mars 2016, le conseil a fixé le montant des subventions aux associations. D'après la convention avec l'école, l'OGEC doit recevoir 35 300€ minimum. La somme définitive tenant compte du nombre d'enfants réellement inscrits, est de 36 908.43 €.

En conséquence, le conseil municipal décide d'augmenter le versement à l'OGEC à hauteur de 1 608.43 €.

DECISION MODIFICATIVE : AMORTISSEMENT d'ASSAINISSEMENT

1- Pompes de relevage lotissement de la Chênaie (inventaire n°213) n°2016-09-02

Suite à un dysfonctionnement, les pompes ont dû être changées en 2013.

Mme la trésorière demande l'amortissement de la somme de 4193.18€ correspondant à l'achat de la nouvelle pompe.

Le conseil municipal décide d'amortir ce bien sur 10 ans à partir de 2016, soit 419.32€ par an.

2- Travaux de modification sur l'assainissement rue Principale juillet 2012 (inventaire n°73) n°2016-09-03

Mme la trésorière demande l'amortissement de la somme de 209.30€.

Le conseil municipal décide d'amortir ce bien sur 1 an en 2016, soit 209.30€.

En conséquence, Le Conseil municipal décide la modification suivante :

FD 023	Virement à section d'investissement	- 628.62€
FD 6811/042	Dotations aux amortissements	+ 628.62€

IR 021	Virement de la section de fonctionnement	- 628.62€
IR 281532/040	Réseaux d'assainissement	+ 628.62€

ADMISSION EN NON VALEUR n°2016-09-04

La trésorerie de Château-Gontier demande périodiquement l'apurement de certains comptes :

- Année 2012, redevance d'assainissement, dette de 38.00€, insuffisance d'actif du débiteur.
- Année 2015, amende pour dépôt d'immondices, dette de 82.20€, déménagement sans connaissance d'une nouvelle adresse.

L'admission en non valeur signifie une extinction de la dette, par conséquent une perte pour la commune, ainsi qu'une décision modificative des comptes :

FD 6541	Créances admise en non valeur	+120.20€
FD 022	Dépenses imprévues	- 120.20€

Après délibération, Le Conseil municipal :

- Décide l'admission en non valeur des dettes énoncées ci-dessus,
- Charge Mme le Maire de faire le nécessaire auprès du comptable.

CHARGES LOCATIVES 1er ETAGE COMPLEXE LA FONTAINE n°2016-09-05

Comme chaque année, un ajustement des charges locatives correspondant à la consommation réelle des locataires est effectué.

Jean-René MENAGE présente le tableau des charges au 1er septembre 2016 pour l'appartement du 1er étage du complexe la fontaine.

Le calcul (visible en mairie) réalisé avec l'aide du Conseiller en Energie Partagée du Sud Mayenne montre que les avances pour charges payées par le locataire ne couvrent pas la totalité des frais.

Après délibération, le Conseil municipal décide de facturer, conformément au calcul, un complément de charges de 77.22 € à Monsieur Benoît BUIRETTE, 1 ruelle de la fontaine.

CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS n°2016-09-06

L'élue en charge du dossier, Madame Sylvie de CHITRAY poursuit le travail conséquent de saisie informatique des emplacements et des concessions. Elle a constaté que les concessions occupent de 2 à 6 m² et en informe le conseil.

Ce dernier a délibéré le 15 juin 2015 sans connaître cette donnée. Traditionnellement, les concessions sont accordées pour 2 m² au tarif de :

- Concession pour une durée de 15 ans : 90 €
- Concession pour une durée de 30 ans : 170 €
- Concession pour enfant d'une durée de 15 ans : 40 €

Après délibération,

-Le Conseil municipal fixe le tarif des concessions adultes en fonction de leur superficie, soit :

Adulte	2 m²	>2 m² jusqu'à 4 m²	>4 m² jusqu'à 6 m²
15 ans	90 €	180 €	270 €
30 ans	170 €	340 €	510 €

-décide de ne pas modifier le tarif des concessions enfants

- Durée 15 ans, 1 m² : 40 €

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **Commission Enfance et Jeunesse**

1/ Logiciel facturation des services périscolaires n°2016-09-07

Actuellement la gestion de la facturation des services périscolaires est assurée à l'aide d'un logiciel Berger-Levrault. Nous avons été informés au printemps qu'il ne serait plus opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

Les propositions de remplacement sont soit insuffisantes, soit trop onéreuses pour le réel besoin de la commune.

Après plusieurs recherches auprès d'autres fournisseurs, un logiciel de chez Delta intelligence semble répondre à nos attentes.

L'offre pour un coût de 595€ :

-logiciel « Delta Enfance » pour la gestion de la facturation cantine/accueils périscolaires/mercredis loisirs

-1 an d'assistance (au-delà forfait optionnel 95€/an)

-installation sur 2 postes (garderie/secrétariat mairie)

-tablette de saisie des prestations à distance 586€

Après délibération, Le Conseil municipal décide l'achat du Logiciel DELTA ENFANCE pour 595 € TTC pour deux postes avec 1 an d'assistance.

L'option tablette pour la saisie n'est pas retenue.

2/ Le renouvellement de la convention entre la Mairie et l'école concernant la participation financière pour le fonctionnement doit être effectué dans les prochaines semaines.

Une réunion aura lieu le lundi 24 octobre à laquelle participeront des élus de la «Commission Enfance et Jeunesse ».

➤ **Commission Travaux et Voirie**

La société Eco-Patcher interviendra le mardi 13 septembre pour des travaux de réfection de voirie par projection d'enrobé :

- Impasse des vignes
- Chemin communal desservant le Petit Bois Halé, le Petit Bois Barré, la Motte Hernier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Déchets verts**

Il est rappelé que les tontes de pelouse, ou tout autre déchet vert doivent être évacués à la déchèterie.

Il est interdit de les brûler ou de les déposer sur les terrains de la commune qui n'a pas vocation à être une déchèterie.

➤ **Assainissement**

Le lotissement de la Chênaie est raccordé à l'assainissement collectif communal grâce à une pompe de relevage installée au niveau du bassin d'orage du lotissement.

L'introduction d'éléments solides dans la pompe (lingettes Bébé, lingettes d'entretien...) peut entraîner son endommagement. Hors régulièrement nous retrouvons ce genre de déchets au niveau de la crépine d'aspiration du système.

Il est rappelé qu'aucun élément solide ne doit être évacué via les toilettes, éviers ...

Cette règle vaut pour l'ensemble de la commune, afin de ne pas retrouver ces déchets dans le dégrilleur, voir dans notre ruisseau après de fortes pluies.

Pour information, les lingettes, voir les nouveaux papiers toilettes « humides » sont à proscrire. En effet, s'ils sont dits « biodégradables », cela prend quelques mois, voir plus dans la nature et il ne leur faut pas autant de temps pour arriver jusqu'à la pompe et la bloquer ou jusqu'au dégrilleur !

➤ **Demande de la Poste**

La poste de Château-Gontier recherche un local sur Châtelain afin d'accueillir le facteur du secteur et lui permettre de faire sa pause déjeuner entre 12h00 et 13h30.

Aucun local n'est susceptible de répondre à leur demande sur la commune.

➤ **Aire de jeu**

La tyrolienne est réputée sur la commune.

Cependant son câble très endommagé a dû être retiré au début de l'été.

De plus les normes de sécurité imposées pour ce type d'installation sont drastiques (sécurisation de l'ensemble de la descente sur une largeur de 2 mètres, sol amortissant sous la trajectoire du câble ...).

En conséquence, une mise aux normes étant financièrement inenvisageable dans l'immédiat, le câble ne sera pas remplacé.

➤ **Veille saisonnière du plan national canicule**

Elle a été activée du 1er juin au 31 août 2016, mais les prévisions météorologiques des deux prochaines semaines font état de températures dépassant très nettement les valeurs saisonnières.

En conséquences et conformément aux dispositions du plan national canicule, la Préfecture informe que **la veille saisonnière canicule/fortes chaleurs est prolongée jusqu'au 16 septembre 2016.**

➤ **Dates des prochains Conseils**

Jeudi 13 octobre

Lundi 14 novembre

Mardi 6 décembre

Mercredi 11 janvier 2017

Séance levée à 23h15

Prochaine séance le jeudi 13 octobre 2016 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures Observations Préciser si « pouvoir »
SUBVENTION FONCTIONNEMENT A L'OGEC n°2016-09-01	Laurence DESCHAMPS	
Pompes de relevage lotissement de la Chênaie (inventaire n°213) n°2016-09-02	Jean-René MENAGE	
	Daniel GENDRY	
Travaux de modification sur l'assainissement rue Principale juillet 2012 (inventaire n°73) n°2016-09-03	Cécilia GERMAIN	
	Jean-François GUILOIS	
ADMISSION EN NON VALEUR n°2016-09-04	Jean-François AULNETTE	
	Élisabeth ROUSSELET	
CHARGES LOCATIVES 1er ETAGE COMPLEXE LA FONTAINE n°2016-09-05	Dominique DENIS	
	Jean-Savin LE GOUAIS	
CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS n°2016-09-06	Sylvie de CHITRAY	
Logiciel facturation des services périscolaires n°2016-09-07	Céline DUVAL	